



## 1. MOT DE LA DIRECTION

Chers parents,

Comme vous le savez, notre année scolaire est maintenant commencée depuis lundi matin. Toute l'équipe de l'Orée-des-Bois était heureuse d'accueillir les enfants qui étaient souriants et heureux de revenir à l'école.

Comme chaque année, nous mettrons tout en œuvre pour soutenir la réussite scolaire de vos enfants, nos élèves, en leur offrant un environnement sain et sécuritaire.

Dans notre mission d'éducation, votre collaboration est essentielle. Nous souhaitons donc que cette année scolaire soit une année de coopération, de partenariat et de belles réussites avec vos enfants.

À tous nos élèves et à tous les parents nous souhaitons une très belle année scolaire.

## 2. RENCONTRES DE PARENTS

La rencontre de parents des élèves de 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> année aura lieu en présentiel à l'école le jeudi 8 septembre en soirée :

- 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> années et classe de 2<sup>e</sup>-3<sup>e</sup> années : 19 h 30 à 20 h 30
- 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années : 18 h 30 à 19 h 30

## 3. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS

L'assemblée générale de parents aura lieu le mercredi 14 septembre à 19 h au gymnase. Lors de cette rencontre, des parents seront élus pour faire partie du conseil d'établissement. Une invitation ainsi que l'ordre du jour de la rencontre vous parviendront une semaine avant la rencontre.

## 4. ARRIVÉES ET DÉPARTS DES ÉLÈVES **\*RAPPELS\***

Afin d'assurer la sécurité de tous nos élèves, voici quelques informations et rappels importants concernant les arrivées et les départs des élèves à l'école le matin et le midi :

Arrivées :

- Les élèves inscrits au service de garde peuvent arriver à partir de 6 h 45 et jusqu'à 8 h. Une éducatrice est toujours près de la porte principale de l'école pour les accueillir et les diriger au bon endroit.

- Les élèves non-inscrits au service de garde peuvent arriver dans la cour des grands (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années) et dans la cour des petits (maternelle-1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années) à partir de 8 h le matin et à partir de 12 h 45 le midi.
- Les élèves entrent dans l'école à 8 h 05 le matin et à 12 h 50 le midi.
- Les cours débutent à 8 h 10 et à 12 h 55.
- Aucun parent ne doit circuler dans l'école sans y avoir été autorisé au préalable.

#### Départs :

- À 11 h 30, les élèves non inscrits au service de garde quittent l'école. Si vous venez les chercher, vous devez les attendre devant la porte principale.
- À 15 h 15, les élèves non inscrits au service de garde quittent l'école. Si vous venez les chercher, vous devez les attendre devant la porte principale.
- Pour les élèves inscrits au service de garde, vous pouvez venir les chercher à la porte principale à partir de 15 h 25. Une éducatrice est toujours là pour vous accueillir.
- Aucun parent ne doit circuler dans l'école sans y avoir été autorisé au préalable.

Pour toutes questions, vous devez vous présenter au secrétariat.

#### 5. ABSENCES

Vous devez aviser le secrétariat lors des absences de votre enfant même si vous avez avisé son enseignant.

Vous avez deux possibilités :

- Aviser de l'absence sur votre Portail parents (Mozaïk). Il s'agit de la manière la plus simple de procéder.
- Appeler le secrétariat de l'école au 418-686-4040 poste 4052

#### 6. MÉDICATION À L'ÉCOLE

Pour assurer la sécurité de tous les élèves, nous vous demandons de ne pas envoyer des médicaments par le biais de votre enfant dans son sac d'école.

Tout médicament devra être remis à un intervenant par le parent de l'élève.

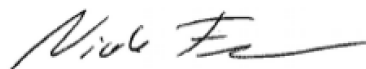
Le personnel de l'école pourra administrer une médication à un enfant aux conditions suivantes :

- 1) Un formulaire d'autorisation pour l'administration de médicament doit être rempli (disponible au secrétariat);
- 2) Une copie du libelle de la pharmacie doit accompagner le médicament avec le nom du médecin qui a prescrit le médicament;
- 3) Le médicament est prêt à être administré.

**\*\*\*Toujours vous assurer d'envoyer le médicament dans le contenant original.**

**Si ces conditions ne sont pas respectées, nous ne donnerons aucun médicament.**

Nous demandons aux parents de respecter ces règles en tout temps. Si la situation médicale de votre enfant change, nous vous demandons de nous en informer dans les plus brefs délais.



Nicole Frédérick, directrice par intérim